

<https://www.ameSSI.org/Loic-Le-Ribault-un-scientifique-qui-derange>



# Un scientifique qui dérange :

# Loïc Le Ribault

- CHERCHEURS-SAVANTS-DECOUVERTES

- Loïc LE RIBAUT

-



Date de mise en ligne : vendredi 24 décembre 2004

---

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et

Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

---

**Selon les informations dont je dispose, Loïc Le Ribault, scientifique français de renom, serait actuellement incarcéré en Suisse et la France aurait demandé son extradition. Son procès serait prévu le 5 février prochain, devant la 4e Chambre correctionnelle du TGI de Bordeaux.**

**En tant que citoyen et élu du pays « des droits de l'homme », il me paraît de mon devoir de vous soumettre cette affaire. Mais avant d'aller plus loin, il convient de rappeler l'histoire de Loïc Le Ribault**

## Sommaire

- [On lui fait un procès pour exercice illégal de la médecine !](#)

# On lui fait un procès pour exercice illégal de la médecine !

{{}}

Joël Labat écrit au Président de la République  
mardi 10 février 2004

Joël Labat Plougastel-Daoulas, (près de BREST 29200)  
Lotissement Le Coteau Kerourmel  
29470 Plougastel-Daoulas

E-mail : [joel.labat.chez.cub-brest.fr](mailto:joel.labat.chez.cub-brest.fr)

Monsieur le Président de la République,

Selon les informations dont je dispose, Loïc Le Ribault, scientifique français de renom, serait actuellement incarcéré en Suisse et la France aurait demandé son extradition. Son procès serait prévu le 5 février prochain, devant la 4e Chambre correctionnelle du TGI de Bordeaux. En tant que citoyen et élu du pays « des droits de l'homme », il me paraît de mon devoir de vous soumettre cette affaire. Mais avant d'aller plus loin, il convient de rappeler l'histoire de Loïc Le Ribault

Je reprends ici le communiqué de son comité de soutien qui résume succinctement les principales informations utiles.

**« Loïc Le Ribault, est un scientifique français, docteur d'État (plus haute distinction de l'Université Française), qui a notamment mis au point une technique originale et révolutionnaire - l'exoscopie des quartz**

- méthode d'analyse des sables qui permet de retracer leur histoire géologique au moyen du microscope électronique à balayage. Il est l'auteur de nombreuses communications sur ce sujet, notamment à l'Académie des Sciences. Cette technique est alors appliquée avec succès en archéologie, travaux publics, géologie minière, sédimentologie, exploration pétrolière et océanographie.

Loïc Le Ribault a alors l'idée de créer un laboratoire...un laboratoire unique. Ainsi naît, en 1981, le fameux C.A.R.M.E (Centre d'Applications et de Recherches en Microscopie Électronique), laboratoire indépendant unique en son genre et spécialisé en microanalyse. A partir de 1982, ses méthodes d'analyse et d'étude des "scènes de crimes" vont rénover la police scientifique française. L'État français devient rapidement le plus gros client du C.A.R.M.E. En 10 ans, il traitera plus de 1500 affaires et non des moindres. Loïc Le Ribault formera également des fonctionnaires de la Police, de la Gendarmerie et de la Justice à ses méthodes révolutionnaires.

La notoriété de Loïc Le Ribault grandit. Et peut-être un peu trop ! C'est alors que l'Etat ne lui confie plus d'affaires judiciaires. Il est contraint de fermer son laboratoire en 1991, perdant ainsi tous ses biens. Avec la fermeture du C.A.R.M.E., disparaît le seul laboratoire privé et indépendant en matière d'expertises judiciaires. »

De ce point de vue, il me paraît utile de rappeler que Loïc Le Ribault fut le premier à avoir scientifiquement confondu Pierre Chanal, dans l'affaire des disparus de Mourmelon. Du reste, le nouveau juge d'instruction en charge de cette affaire tenait absolument à l'auditionner mais Loïc Le Ribault n'a pas eu besoin de participer à la visio-conférence prévue avec le juge car, comme chacun sait, Chanal a mis fin à ses jours, emportant avec lui, à tout jamais, l'ensemble de ses secrets sordides.

« En 1982, Loïc Le Ribault rencontre Norbert Duffaut, Ingénieur Chimiste à l'Université de Bordeaux. Ce dernier avait réussi à synthétiser, en 1957, une molécule de Silicium Organique aux propriétés thérapeutiques importantes. Pendant plusieurs années, Norbert Duffaut et Loïc Le Ribault travaillent à l'amélioration d'un produit thérapeutique à base de Silicium Organique et soignent de nombreuses personnes.

Après le décès de Norbert Duffaut en 1993, Loïc Le Ribault poursuit les recherches. Il met au point le G5 (à base de Silicium Organique). En 1995, le journal Sud-Ouest, sous la plume de Jean Michel Graille, publie un article sur les résultats thérapeutiques obtenus par Loïc Le Ribault avec son produit. De nombreux patients affluent pour être traités. En janvier 1996, l'ordre des médecins et celui des pharmaciens portent plainte contre Loïc Le Ribault pour exercice illégal de la médecine et de la pharmacie. Il est arrêté et incarcéré le 12 décembre 1996 puis libéré le 14 février 1997. Il est alors assigné à résidence dans l'attente de son procès. »

Convaincu du peu d'équité de son procès et de l'acharnement aveugle dont il se sent victime - deux mois d'emprisonnement, dans des conditions très dures (voir « Le prix d'une découverte ou lettre à mon juge ») - Loïc Le Ribault quitte la France et trouve finalement refuge en République d'Irlande d'où il orchestre la fabrication du G5 et sa diffusion dans le monde entier. Le G5 connaît un grand succès : des milliers de patients sont traités à travers le monde pour de multiples pathologies.

Dernières nouvelles de Loïc Le Ribault (7.01.04) : arrêté en Suisse en octobre dernier, il attend en prison son procès qui doit se tenir en France à partir du 5 février, suspendu à une décision de la justice suisse de l'extrader ou non. Il est poursuivi pour pratique illégale de la pharmacie et de la médecine. »

Pourtant, très curieusement - signe manifeste de l'intérêt de son produit - Loïc Le Ribault se verra remettre une proposition d'un montant à peine croyable de la part d'un laboratoire pharmaceutique, dans le but de ... détruire son invention. Curieuse récompense pour un chercheur qui, rétrospectivement, ne regrette qu'une chose, c'est de ne pas s'être exilé aux Etats Unis !

Ayant personnellement - comme beaucoup d'autres personnes dans l'agglomération brestoise - expérimenté ce produit, par ailleurs diffusé sans aucun problème dans le Commonwealth, j'ai eu l'occasion de vérifier qu'il était d'une grande efficacité, dans un certain nombre de problèmes courants tels que brûlures, herpès, douleurs articulaires, etc. Je m'interroge donc légitimement sur les raisons de l'acharnement pratiqué sur ce chercheur qui manifestement dérange au plus haut niveau.

« Il ne faut pas rougir d'avoir à emprunter au peuple tout ce qui est utile dans l'art de guérir » disait Hippocrate. Qu'il serait dommage, dans le fond, de ne pas se poser les bonnes questions à propos d'un produit dont on a la chance de savoir qu'il est doté de propriétés remarquables. Il faudrait être insensé pour ne pas chercher à expliquer comment et pourquoi il marche, afin le cas échéant de le rendre encore plus efficace, pour le plus grand bien de l'humanité. Il serait sans doute bon, à cet égard, de se rappeler ce propos d'Albert Einstein : « Toutes les idées essentielles en science sont nées dans un conflit dramatique entre la réalité et nos efforts de compréhension ». Acceptons donc, en conscience, de faire l'effort de comprendre plutôt que de juger une affaire exclusivement sur la forme !

En tout état de cause, je vous invite à visiter son site (<http://www.loicleribault.com>) afin de faire une plus ample connaissance avec ce chercheur-trouveur qui appartient assurément à cette race des chercheurs qui dérangent et que l'on cherche trop rapidement et trop simplistement à marginaliser. En son temps, Galilée fut condamné pour hérésie par la cour de Rome et fut contraint d'abjurer devant l'inquisition. Ses théories se sont pourtant avérées exactes, n'est-ce pas ? Plus près de nous, des chercheurs comme Mirko Beljanski et bien d'autres n'ont-ils pas subi à peu près le même sort que Copernic et Galilée, trois siècles et demi après ?

Si, pour diverses raisons, cette affaire n'était pas de nature à vous émouvoir, alors veuillez me pardonner de vous avoir fait perdre un temps précieux.

En revanche, si comme moi et beaucoup d'autres « patients », ces faits vous interpellent voire vous révoltent, alors il conviendra sans doute *d'exiger toute la vérité sur cette affaire, même si elle dérange, sauf à admettre, comme un chef d'État célèbre - Charles de Gaulle - qu'au fond « Le pouvoir (politique), c'est l'impuissance. »*

Je suis, quant à moi, de ceux qui pensent qu'en matière de recherche, la France a sans doute mieux à faire que d'emprisonner ses chercheurs ou de les contraindre à l'exil ou alors il faudra s'accommoder durablement de la fuite des cerveaux les plus brillants. Ce serait vraiment dommage pour la France !

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de ma considération distinguée.

Très sincèrement,

Joël Labat

Citoyen français, enseignant-chercheur,

Adjoint au maire de Plougastel-Daoulas,

Vice-Président de la communauté urbaine de Brest

Copies :

Monsieur le Premier Ministre

Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne

Monsieur le Président du Conseil Général du Finistère

Mesdames et Messieurs les Députés du Finistère

Mesdames et Messieurs les Sénateurs du Finistère

Monsieur le Président de la communauté urbaine de Brest

Monsieur le maire de Plougastel-Daoulas

Sources :

- <http://www.verts-brest.infini.fr/Br...> [http://www.verts-brest.infini.fr/Brest-ouVert/article.php?id\_article=627]
- [AMESSI](http://www.amessi.org) [http://www.amessi.org] <http://www.amessi.org>